

CHALLENGE « Football au Féminin »

DE LA FEDERATION TAHITIENNE DE FOOTBALL

REGLEMENT SAISON 2023-2024

# Article 1 : Préambule

Dans le cadre de sa volonté de promouvoir l’évolution du Football féminin, la département Technique de la Fédération Tahitienne de Football met en place le « Challenge Football au Féminin ».

Il est basé sur des critères prenant en compte le travail des clubs, s’inscrivant dans une démarche volontariste pour favoriser l’accès des Femmes dans les différentes responsabilités du Football, en les incitant également à se former.

# Article 2 : Organisation

La Direction Technique de la Fédération Tahitienne de Football est en charge de la mise en place du projet.

# Article 3 : Conditions de participation

Tout clubs ayant à minima une licenciée. (Joueuse, dirigeante, animatrice, éducatrice…)

Pour pouvoir être lauréats, les clubs devront cumuler le plus de points possible.

# Article 4 : Critères de classement

Une situation comparative sera établie entre le 01/09/23 et le 30/06/24

Concernant les femmes licenciées qui occupent plusieurs fonctions dans leur club, Chaque fonction différente au sein du club seront cumulables.

# Article 5 : Adhésion au challenge

Les clubs qui ont fusionné et les nouveaux clubs ne pourront prendre part au challenge l’année de leur fusion ou de leur création.

# Article 6 : Barème de points - Avec un bonus formation de 50 points

* Présidente : 10 points
* Secrétaire : 5 points
* Trésorière : 5 points
* Dirigeante : 3 points
* Éducatrice / Animatrice :
* BMF 10 points
* CFF 7 points par éducatrice / 4 points par animatrice
* Modules 3 points par animatrice
* Clubs labellisés féminins :
* Bronze 10 points
* Argent 15 points
* Or 20 points
* Nouvelle équipe : 10 points
* Renouvellement d’équipe : 5 points
* Arbitre :
* Nouvelle 7 points
* Fidélisation 10 points

# Article 7 : Classement final / Attribution des récompenses

Les clubs ayant obtenu le nombre de points le plus important entre le 01/09/23 et le 31/05/2024, seront conviés et récompensés lors d’un évènement organisé par la Fédération Tahitienne de Football, sous réserve de leur présence. Les récompenses du club absent, non excusé, seront remises au club suivant dans la liste des lauréats.

Pour valoriser les actions des clubs, une diffusion sera effectuée par le service communication de la FTF, sur le site de la FTF et Facebook.

# Article 8 : Condition d’obtention

Les clubs devront être présent lors de la cérémonie afin de toucher la récompense.

# Article 9 : Cas non prévu

Les cas non prévus seront examinés par la département Technique de la Fédération Tahitienne de Football garante de l’organisation de ce challenge, sous couvert du Comité de Direction de la Fédération Tahitienne de Football.